



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
1^{ère} séance ordinaire de l'année
N°07-02-2022
10 février 2022

**DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 01 MARS 2022**

SEANCE DU 10 février 2022

L'An deux mille vingt-et-deux et le 10 février à 9h00, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Georges DAUBIN, Président ;

Délégués en exercice : 17

Présents : 09

Absents : 06

Excusés : 02

Votants : 09

Convoqués le : 04/02/2022

Etaient Présents :

CAP EXCELLENCE: M. Georges DAUBIN; M. Alix NABAJOH; M. Denis BERNADOTTE; M. Fulbert HENRI; Mme Danila BAZILE-CHALUS;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; Mme Elodie CLARAC ; Mme Liliane MONTOUT ;

CONSEIL RÉGIONAL : M. Philippe DEZAC ;

Etaient absents :

CAP EXCELLENCE : M. Dominique BIRAS ; M. Nadiah SURVILLE-PERAFIDE ; M. Jean-Luc CELIGNY ;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Jules FRAIR ; Mme Nadia CELIGNY ; M. Cédric CORNET ;

Etaient excusés : M. Harry DURIMEL ; M. Ary CHALUS ;

Assistaient également à la séance :

M. Joseph LEE, *suppléant de M. Alix NABAJOH* ;

M. Patrick Rilcy (*DGS*) ; M. Ruiz CHALUS et M. Nadine CYSIQUE (*Service Financier*) ; M. Endrick ERAVILLE (*Service RH*) ; M. Laurent CHERALDINI (*Service Transport*) ; M. Livio CAILLON (*Service Juridique*) ; Mme Lesly BIABIANY (*Secrétariat de Direction*) ;

Monsieur Christian BAPTISTE a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



Le Président expose à l'assemblée délibérante que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la montée en charge des actions à réaliser, il convient de renforcer l'effectif des services du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, et plus singulièrement l'encadrement.

Le Président propose donc à l'assemblée délibérante de créer deux postes, à temps complet.

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 ;

Vu le tableau des emplois au 1^{er} Mars 2022 ;

Le Comité Syndical

Après avoir délibéré,

Résultats :

Pour : 9/ Contre : 0/ Abstention : 0

DECIDE

Article 1 :

- D'adopter la création de deux postes à compter du 1^{er} Mars 2022 :
 - o Un poste d'attaché principal territorial ;
 - o Un poste de rédacteur territorial.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi ;

- De modifier ainsi le tableau des emplois (voir annexe 1, tableau des effectifs au 1^{er} Mars 2022 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 2 :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Baie-Mahault, le 15 février 2022

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-
Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Le Président,

Georges DAUBIN





EFFECTIF SMT AU 01/03/2022

	Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu		A pourvoir
			Contractuel	Détachement	
Emplois fonctionnels / Collaborateurs de Cabinet	Directeur de Cabinet	1	0	0	1
	Directeur Général des Services	1	0	1	0
	Directeur Général Adjoint	1	0	0	1

	Catégorie	Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu					A pourvoir
				Titulaire	Stagiaire	Contractuel	En Détachement	Détaché	
Filière Administrative	A	Attaché principal territorial	2	0	0	0	0	1	1
		Attaché territorial	4	2	0	1	0	0	1
	B	Rédacteur	4	3	0	0	0	0	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	5	4	0	0	0	0	1
		Adjoint administratif	9	5	0	0	0	0	4
	TOTAL			24	16				

	Catégorie	Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu					A pourvoir
				Titulaire	Stagiaire	Contractuel	En détachement	Détaché	
Filière Technique	A	Ingénieur Principal	1	0	0	0	0	0	1
		Ingénieur	5	3	0	0	0	0	2
	B	Technicien territorial	1	0	0	0	0	0	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0	0	0	0	0
		Adjoint technique	8	6	0	0	0	0	2
TOTAL			16	10					6

	Catégorie	Effectif prévu	Effectif pourvu					A pourvoir
			Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Détachement	Détaché	
TOTAL (hors emplois fonctionnels + collaborateurs de cabinet)	A	12	5	0	1	0	1	5
	B	5	3	0	0	0	0	2
	C	23	16	0	0	0	0	7
	TOTAL	40	25					15